



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PME

Question écrite n° 110010

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales sur les propositions exprimées par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME). La CGPME souligne la nécessité d'accompagner la croissance des PME. À cet effet, et pour faciliter l'accès aux marchés importants, elle propose de créer dans toutes les administrations un service d'information sur les appels d'offres permettant aux PME, qui disposent de beaucoup moins de moyens humains et techniques que les grandes entreprises, de bénéficier des données nécessaires. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est conscient de l'intérêt que représentent les marchés publics pour le développement économique et la croissance des petites et moyennes entreprises (PME). Un accès simple et rapide aux informations sur les appels d'offre est un outil efficace pour permettre aux PME de trouver les marchés susceptibles de les intéresser et d'y répondre aussi facilement que les grandes entreprises avantagées par les moyens humains et techniques dont elles disposent. Le décret n° 2002-692 du 30 avril 2002 a, pour la première fois, introduit la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics. La mise en ligne des appels d'offre, désormais pratiquée systématiquement par les acheteurs publics, constitue un progrès considérable permettant aux PME de saisir rapidement et à moindre coût toutes les données nécessaires. Les acheteurs publics ont désormais la possibilité de mettre à disposition des entreprises candidates par voie électronique le règlement de consultation, la lettre de consultation, le cahier des charges ainsi que les documents et les renseignements complémentaires. Sauf disposition contraire dans l'avis de publicité, les entreprises peuvent communiquer avec les acheteurs publics par voie électronique. En outre, l'atelier sur l'accès des PME, créé au sein de l'observatoire économique des achats publics, a vocation à identifier les difficultés rencontrées par les PME dans la passation des marchés publics et à étudier les possibilités d'y remédier, notamment en ce qui concerne l'accès aux informations. Cet atelier, composé de représentants des acheteurs publics et des organisations professionnelles concernées, devrait faire des propositions concrètes au cours de l'année 2007.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110010

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11758

Réponse publiée le : 13 mars 2007, page 2737